

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE TENUE PAR ZOOM LE 14 FÉVRIER 2022 ET PRÉSIDÉE PAR MONSIEUR YVES CÔTÉ, PRÉSIDENT.**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

Madame Mélissa Bouchard, parent district # 1  
Madame Lucie Charbonneau, parent district # 2  
Monsieur David Lavoie, parent district # 3  
Monsieur Yves Côté, parent district # 4  
Monsieur Yan Bouchard, parent district # 5

Monsieur Michel Beaulieu, personnel  
Madame Chantal Bérubé, personnel  
Madame Jennyfer Gravel, personnel  
Madame Patricia Lavoie, personnel  
Madame Geneviève Lévesque, personnel

Monsieur Simon Thériault, communauté  
Monsieur Luc Rioux, communauté  
Monsieur Pierre Lebreux, communauté  
Madame Gladys Tremblay, communauté

**PARTICIPENT :**

Madame Nadine Desrosiers, directrice générale  
Madame Lise Babin, directrice des services éducatifs, personnel d'encadrement sans droit de vote  
Madame Chantal Giguère, secrétaire générale

**1. VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La séance est ouverte à 19h.

**1.1 Assermentation d'un administrateur**

M. David Lavoie, parent, est invité à lire et signer une déclaration sous serment dans laquelle il déclare qu'il remplira fidèlement les devoirs de sa charge de membre du conseil d'administration au meilleur de son jugement et de ses capacités.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION DES QUESTIONS DIVERSES**

CA-2022-02/01 **IL EST PROPOSÉ** par M. Pierre Lebreux et **RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 NOVEMBRE 2021 ET DU 24 JANVIER 2022**

CA-2022-02/02 **IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Thériault et **RÉSOLU** unanimement d'adopter les procès-verbaux du 8 novembre 2021 et 24 janvier 2022 tel que rédigés.

**3.1 Suivis du procès-verbal**

Aucun suivi à faire.

**4. QUESTIONS DU PUBLIC**

Pas de question.

## **5. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CA ET DES COMITÉS**

### **5.1 Rapport du président**

M. Côté rappelle les diverses rencontres tenues depuis la dernière séance du CA en novembre.

### **5.2 Comité gouvernance et éthique**

Ce comité ne s'est pas réuni depuis la dernière séance du CA.

### **5.3 Comité vérification**

M. Rioux informe qu'une rencontre s'est tenue à la fin janvier. Il a été question des audits. Mme Chantal Gagnon, directrice aux finances, a présenté lors de cette réunion, les états financiers au 30 décembre 2021. Les allocations versées à titre d'indemnités de repas lors de déplacement ont également fait l'objet de discussion.

### **5.4 Comité ressources humaines**

Le comité s'est réuni en février; il a alors été question des calendriers scolaires 2022-2023. Les négociations locales avec les enseignants ont également été un sujet de discussion.

## **6. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

### **6.1 Attestation de la directrice générale**

Mme Desrosiers dépose l'attestation de conformité financière et légale, dans laquelle elle certifie notamment, au meilleur de sa connaissance, que les documents déposés au CA reflètent fidèlement la situation financière du centre de services scolaire.

### **6.2 Plan d'engagement vers la réussite**

Le rapport annuel a été déposé au ministère de l'Éducation, selon l'échéancier établi. Mme Desrosiers invite les administrateurs à en prendre connaissance, particulièrement les faits saillants des écoles. Ce rapport est accessible sur le site Internet du centre de services scolaire.

Mme Desrosiers informe aussi que nos professionnels œuvrant aux services éducatifs ont offert une formation à l'intention des parents. Ce fut une belle réussite. Deux autres sessions de formation suivront dans les prochains mois.

### **6.3 Dossiers clés**

Mme Desrosiers informe les membres sur les dossiers suivants :

- pose des détecteurs de CO<sup>2</sup>
- gestion de la pandémie; diminution des cas.

## **7. DIRECTION GÉNÉRALE**

### **7.1 Décision de maintien ou de fermeture école Mgr-Bouchard de Portneuf-sur-Mer**

En mars 2020, le conseil d'administration du centre de services scolaire adoptait une résolution d'intention de fermeture pour l'école Mgr-Bouchard à Portneuf-sur-Mer.

Conformément au calendrier de consultation adopté lors de cette même séance, une séance de consultation publique s'est déroulée le 18 octobre dernier.

Une résolution du CA est donc requise pour officialiser la décision de maintien ou fermeture pour cette école.

À ce moment-ci, Monsieur Simon Thériault déclare son conflit d'intérêt et par conséquent, s'abstient de voter pour cette décision.

---

**CONSIDÉRANT** la Politique de maintien et de fermeture des écoles et de modifications de certains services éducatifs qui prévoit que si le nombre d'élèves est égal ou inférieur à 15, le centre de services scolaire entreprend la démarche de fermeture de l'école;

**CONSIDÉRANT** la projection de clientèle qui ne prévoit pas une hausse significative des élèves dans les prochaines années;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la situation de l'école en fonction des critères de décision énoncés à la politique, dont prioritairement celui du maintien de la qualité des services éducatifs;

**CONSIDÉRANT** les nombreux défis pédagogiques en termes de gestion des apprentissages qu'amène la faible clientèle vécue au cours des dernières années à l'école Mgr-Bouchard;

**CONSIDÉRANT** la mission de l'école québécoise qui est, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire;

**CONSIDÉRANT** la difficulté dans les petites classes de développer des compétences de collaboration et d'interaction chez les élèves, tel qu'identifiées dans le Programme de formation de l'école québécoise;

**CONSIDÉRANT** les facteurs de risque ciblés par le ministère de l'Éducation lors de la transition au secondaire, dont deux qui sont directement liés à l'école de très petite taille:

- Grand écart de taille entre l'école primaire et l'école secondaire;
- Discontinuité du primaire vers le secondaire sur le plan organisationnel, pédagogique et social;

**CONSIDÉRANT** la responsabilité de l'école d'offrir à chaque élève un environnement éducatif adapté à ses intérêts, à ses aptitudes et à ses besoins en différenciant la pédagogie et en offrant une plus grande diversification des parcours scolaires;

**CONSIDÉRANT** les difficultés liées à l'organisation des services complémentaires;

**CONSIDÉRANT** la proximité d'une autre école dans le village voisin dans les limites de relocalisation fixées par le ministère (20 Km);

**CONSIDÉRANT** la possibilité de mettre en place un service de transport du midi permettant aux enfants d'aller dîner à la maison;

**CONSIDÉRANT** la fermeture déjà effective du 3e cycle;

**CONSIDÉRANT** les projets/travaux d'aménagement, évalués à plus de trois millions de dollars qui devront être réalisés dans les cinq prochaines années;

**CONSIDÉRANT** l'économie des coûts annuels liés à l'entretien annuel du bâtiment ;

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Yan Bouchard et **RÉSOLU** unanimement :

De procéder à la fermeture définitive de l'école Monseigneur-Bouchard à Portneuf-sur-Mer à compter de l'année scolaire 2022-2023.

## 7.2 Décision de maintien ou de fermeture école Père-Duclos de Franquelin

En mars 2020, le conseil d'administration du centre de services scolaire adoptait une résolution d'intention de fermeture pour l'école Père-Duclos, à Franquelin.

Conformément au calendrier de consultation adopté lors de cette même séance, une séance de consultation publique s'est déroulée le 20 septembre dernier.

Une résolution du CA est donc requise pour officialiser la décision de maintien ou de fermeture pour cette école.

---

**CONSIDÉRANT** qu'aucun élève ne fréquente l'école Père-Duclos à Franquelin pour l'année scolaire 2021-2022;

**CONSIDÉRANT** la projection de clientèle qui ne prévoit pas une hausse significative des élèves dans les prochaines années;

**CONSIDÉRANT** la Politique de maintien et de fermeture des écoles et de modifications de certains services éducatifs qui prévoit que si le nombre d'élèves est égal ou inférieur à 15, le centre de services scolaire entreprend la démarche de fermeture de l'école;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la situation de l'école en fonction des critères de décision énoncés à la politique, dont prioritairement celui du maintien de la qualité des services éducatifs;

**CONSIDÉRANT** les nombreux défis pédagogiques en termes de gestion des apprentissages qu'amène la baisse de clientèle vécue au cours des dernières années à l'école Père-Duclos;

**CONSIDÉRANT** la mission de l'école québécoise qui est, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire;

**CONSIDÉRANT** la difficulté dans les petites classes de développer des compétences de collaboration et d'interaction chez les élèves, tel qu'identifiées dans le Programme de formation de l'école québécoise;

**CONSIDÉRANT** les facteurs de risque ciblés par le ministère de l'Éducation lors de la transition au secondaire, dont deux qui sont directement liés à l'école de très petite taille:

- Grand écart de taille entre l'école primaire et l'école secondaire;
- Discontinuité du primaire vers le secondaire sur le plan organisationnel, pédagogique et social;

**CONSIDÉRANT** la responsabilité de l'école d'offrir à chaque élève un environnement éducatif adapté à ses intérêts, à ses aptitudes et à ses besoins en différenciant la pédagogie et en offrant une plus grande diversification des parcours scolaires;

**CONSIDÉRANT** les difficultés liées à l'organisation des services complémentaires;

**CONSIDÉRANT** les projets/travaux d'aménagement, évalués à près d'un million de dollars qui devront être réalisés dans les cinq prochaines années;

**CONSIDÉRANT** l'économie des coûts annuels liés à l'entretien annuel du bâtiment;

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par Mme Mélissa Bouchard et **RÉSOLU** à l'unanimité :

De procéder à la fermeture définitive de l'école Père-Duclos à Franquelin à compter de l'année scolaire 2022-2023.

### 7.3 **Décision de fermeture de l'ordre d'enseignement du secondaire à l'école Saint-Joseph de Baie-Trinité**

En mars 2020, le conseil d'administration du centre de services scolaire adoptait une résolution d'intention de fermeture du cycle du secondaire à l'école Saint-Joseph à Baie-Trinité.

Conformément au calendrier de consultation adopté lors de cette même séance, une séance de consultation publique s'est déroulée le 22 novembre dernier.

Une résolution du CA est donc requise pour officialiser la décision de maintien ou de fermeture à l'égard du cycle du secondaire pour cette école.

---

**CONSIDÉRANT** que la Politique de maintien et de fermeture des écoles et de modifications de certains services éducatifs prévoit qu'un processus de consultation publique doit être mené préalablement à la modification d'un ordre d'enseignement dispensé par une école;

**CONSIDÉRANT** que depuis l'année scolaire 2008-2009, les élèves d'âge secondaire sont scolarisés à la polyvalente de Port-Cartier, laquelle est sous la juridiction du Centre de services scolaire du Fer;

**CONSIDÉRANT** que le nombre d'élèves d'âge secondaire dans la municipalité de Baie-Trinité n'est pas suffisant pour offrir à chaque élève un environnement éducatif adapté à leurs intérêts, à leurs aptitudes et à leurs besoins en différenciant la pédagogie et en offrant une plus grande diversification des parcours scolaires;

CA-2022-02/05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Pierre Lebreux et **RÉSOLU** à l'unanimité:

De procéder à la fermeture définitive de l'ordre d'enseignement du secondaire à l'école Saint-Joseph à Baie-Trinité à compter de l'année scolaire 2022-2023.

### 7.4 **Nominations sur les comités du CA**

Dans les derniers mois, trois (3) administrateurs sont entrés en poste:

- Mme Mélissa Bouchard-parent
- M. Michel Beaulieu –employé
- M. David Lavoie-parent

Une résolution est nécessaire afin de désigner ces administrateurs sur les comités issus du CA.

CA-2022-02/06

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Lucie Charbonneau et **RÉSOLU** à l'unanimité de désigner :

- Mme Mélissa Bouchard et Monsieur Michel Beaulieu pour siéger au comité Ressources humaines.
- M. David Lavoie pour siéger au comité Vérification.

## 8. **SERVICES ÉDUCATIFS**

Pas de sujet.

## 9. **RESSOURCES HUMAINES**

### 9.1 **Calendriers scolaires 2022-2023**

Comme à chaque année, le conseil d'administration doit adopter les différents calendriers scolaires, après consultations des groupes concernés.

Une résolution du conseil d'administration est donc requise pour l'adoption de ces calendriers.

CA-2022-02/07

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Chantal Bérubé et **RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter les calendriers suivants, tel que déposés :

- Secteur Jeunes (primaire et secondaire)
- Soutien – Professionnel – Gestionnaires
- Enseignants en formation professionnelle
- Enseignants en formation générale aux adultes

## 9.2 Mandat négociations locales - Enseignements

En conformité avec l'article 27 du Règlement relatif à la délégation de fonctions, le CA doit déterminer les mandats pour les négociations des conventions collectives locales et les arrangements locaux et signer lesdits documents.

CA-2022-02/08

**IL EST PROPOSÉ** par M. Pierre Lebreux et **RÉSOLU** unanimement d'adopter le mandat en vue des négociations locales avec le Syndicat de l'enseignement de la Haute Côte-Nord, tel que présenté.

## 10. RESSOURCES MATÉRIELLES

### 10.1 Dépassement de coûts – Édifice André-Jacob

En vertu de l'article 40 du Règlement relatif à la délégation de fonctions, une résolution du conseil d'administration est nécessaire pour autoriser une modification accessoire qui occasionne une dépense supplémentaire de plus de 20 % du montant initial du contrat.

Coût initial du contrat avant taxes : 82 854,38 \$

Coût du dépassement avant taxes : 69 232,82\$, représentant 83,56% de dépassement par rapport au montant initial du contrat.

Les travaux permettront de rendre conforme le bâtiment et d'obtenir ainsi le certificat de conformité.

CA-2022-02/09

**IL EST PROPOSÉ** par M. Luc Rioux et **RÉSOLU** à l'unanimité d'autoriser le dépassement de coûts représentant 83,56 % du montant initial du contrat pour la réalisation de la conformité du bâtiment au Pavillon André-Jacob dans le cadre du projet d'ajout et de modification au système incendie.

### 10.2 Autorisation pour la conclusion d'un contrat

En vertu de l'article 29 du Règlement relatif à la délégation de fonctions, une autorisation du conseil d'administration est nécessaire pour procéder à l'octroi d'un contrat de travaux de construction de plus de 1 M\$.

CA-2022-02/10

**IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Thériault et **RÉSOLU** unanimement d'octroyer le contrat de travaux de construction visant le remplacement de l'aménagement intérieur et remplacement des planchers des aires communes, des classes et des bureaux et des blocs sanitaires à l'école St-Luc de Forestville, à Construction Gérard Murray inc., plus bas soumissionnaire conforme au prix figurant dans leur soumission, soit 1 618 913,00 \$ avant taxes.

## 11. RESSOURCES FINANCIÈRES

### 11.1 Allocations pour les frais de repas

Lors d'une séance du CA, un administrateur a questionné les allocations versées aux employés pour les repas encourus lors de déplacement.

Plusieurs comparatifs ont été présentés au comité de Vérification, qui s'est tenu le 31 janvier 2022.

---

Considérant l'analyse effectuée par le comité Vérification en regard des allocations versées aux employés à titre de compensation pour les frais de repas encourus lors de déplacement ;

Considérant que le comité Vérification en vient à la conclusion que les allocations actuelles se situent dans la moyenne supérieure en comparaison avec plusieurs autres organisations publiques, dont celle du Conseil du trésor;

CA-2022-02/11

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Patricia Lavoie et **RÉSOLU** unanimement d'entériner la recommandation du comité Vérification et de maintenir les allocations de repas actuelles, soit 10 \$ pour le déjeuner, 20 \$ pour le dîner et 30 \$ pour le souper.

**12. RESSOURCES INFORMATIQUES**

Pas de sujet.

**13. TRANSPORT SCOLAIRE**

Pas de sujet.

**14. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

Pas de sujet.

**15. QUESTIONS DIVERSES**

Pas de sujet.

**16. AGENDA DES TRAVAUX DU CA ET DE SES COMITÉS**

M. Yves Côté, président, rappelle les dates des prochaines rencontres des comités issus du CA.

**17. HUIS CLOS**

Aucun huis clos n'est requis.

**18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Bouchard propose la levée de la séance; il est 19h46.



---

M. Yves Côté  
Président du conseil d'administration



---

Me Chantal Giguère  
Secrétaire générale